GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du mercredi 24 juin 2026
Damparis - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc BACLET

Nombre légal de conseillers : 84
Nombre de sièges vacants : 1
Nombre de conseillers en exercice : 83
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 18 juin 2026
Date de publication : 1er juillet 2026

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	MIRAT Maryline	TOUAMA Fatiha
THEVENIN Hélène	MUSSOT Jean-Paul	BOICHUT Elodie
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	RYAT Thomas	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	RAMAUX Ingrid	FRISA Gaëtan
GAGNOUX Jean-Baptiste	BERNARDIN Daniel	PANNAUX Joël
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	OUDOT-LUPO Anna-Maria
MEUGIN Olivier	MELET Joëlle	GUIBELIN Hervé
SOLDAVINI Grégory	AUVERNOIS Pascal	MILLIER Cyril
STOLZ Julien	STEFANUTTI David	RACINE Benoît
LEFEVRE Jean-Philippe	HIERHOLZER Thomas	BACLET Jean-Luc
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	TROGER Christelle	CHEVAUX Myriam
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	BOURDET Alain
ROY Jean-Yves	BOUFFAUT Mathilde	BONJOUR Thierry
BERTHAUD Mathieu	CERNELA Patrice	BOLIS Christine
BOITET Julie	CHAFFANGE Gilles	PERNOUX Annie
DOUZENEL Alexandre	CHAMPANHET Stéphane	EPAILLY Nicolas
DUPRE Philippe	CRETIN-MAITENAZ Blandine	BERTHET Romain
FRANCHINI Patrick	GRENIER Laurence	ROUGIER Delphine
GIROD Jacques	JOBELIN Sophie	LEGRAND Jean-Luc
LABOUROT Céline	NONNOTTE Catherine	MURA-BIRON Aurélie
LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel	
LAVRUT François	ROCHE Paul	
MAZIER Bruno	ROUX Serge	

Conseillers suppléés

CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
MARCHAND Pascal suppléé par HURISSE Laurent

Conseillers absents ayant donné procuration

CALINON Séverine donne procuration à THEVENIN Hélène
MENETRIER Louis-Joseph donne procuration à BOITET Julie
BROCARD Claire donne procuration à MAZIER Bruno
FIUMANA Christiane donne procuration à MIRAT Maryline
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
MBITEL Mohamed donne procuration à CERNELA Patrice

Conseillers absents non suppléés et non représentés

MATHIOT Agnès	GOMET Nicolas	SAGET Emmanuel
BONIN Jean-Luc	MARCHAND Sylvette	DEJEAN Sylvie
DELAINE Isabelle	POIGEAUT Dominique	BRUGNOT Florence

Objet : Désignation du nombre de membres du Comité Social Territorial (CST)

Rapporteur : Madame Maryline MIRAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles R.252-30 et suivants,
Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

La composition des instances paritaires sera effectuée à l'issue des élections professionnelles qui auront lieu le jeudi 10 décembre 2026.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel et de l'administration au sein du Comité Social Territorial (CST).

Considérant la décision conjointe d'élire un Comité Social Territorial commun pour la Ville de Dole (délibération n°22.14.03.04 du 14 mars 2022), le Centre Communal d'Action Sociale (délibération n°22.04.04.07 du 4 avril 2022) et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (délibération n°GD14/22 du 17 mars 2022), placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Considérant l'effectif total des agents arrêté au 1er janvier 2026 :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 698 agents
- Ville de Dole : 31 agents
- Centre Communal d'Action Sociale : 26 agents,

Considérant que la consultation des organisations syndicales a eu lieu le 20 mai 2026, soit au moins six mois avant la date du scrutin, qui aura lieu le jeudi 10 décembre 2026,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE FIXER** pour le Comité Social Territorial (CST) le nombre de représentants titulaires du personnel à six,
- **DE FIXER** pour le Comité Social Territorial (CST) la représentativité des femmes et des hommes au sein de cette instance comme suit :
    - Femmes : 69,80%
    - Hommes : 30,20%
- **DE MAINTENIR** le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'administration, et donc,
- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires de l'administration à six.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	

Fait à Damparis, le 24 juin 2026.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Direction Générale/Assemblées et Affaires juridiques
- Direction Générale/Finances, subventions, commande publique
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines
- Trésorerie Municipale du Grand Dole

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND DOLE

Signé électroniquement
Le 30 juin 2026
PRESIDENT DE LA CA DU GRAND DOLE
Jean-Pascal FICHERE

Seul ce document numérique a valeur juridique

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20260624-DCC2026051-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026